



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Direction

Association de résistance à
l'exploitation du Puy de Mur et de ses
environs ARMURE
rue Jean Jaurès
63910 Vertaizon

Affaire suivie par : Pascal Mignerey

☎ : 04.73.41.27.02

✉ : pascal.mignerey@culture.gouv.fr

Lyon, le 20 avril 2016

Réf : PM/IB/2016.059

Monsieur le Président,

Vous m'avez sollicité pour connaître les suites données à la protection de l'oppidum du Puy de Mur.

Comme vous le savez, la CRPS a examiné ce dossier en sa séance du 17 mars 2000. Par la suite, un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques a été pris par monsieur le préfet de la région Auvergne le 14 juin 2002.

Cette protection concerne la totalité du site présentant des vestiges archéologiques.

L'arrêté d'extension d'exploitation de la carrière a été invalidé par la Cour administrative d'appel de Lyon le 1^{er} décembre 2015, en raison, notamment, de la qualité des sous-sols archéologiques.

De ce fait, il m'apparaît que la protection existante apporte une garantie suffisante pour la protection matérielle de ce site la destruction de ces vestiges n'étant plus possible.

En tout état de cause, je peux vous assurer que ce dossier fait l'objet d'une vigilance particulière de mes services.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional des affaires culturelles



Alain Daguerre de Hureaux